

Guide pratique

Vous trouverez dans ces pages toute l'information utile pour remplir votre demande de prestations d'assurance parentale.



Important

Prenez note que le versement de vos prestations ne peut pas commencer plus de trois semaines avant la date de dépôt de votre demande.

Renseignements nécessaires pour faire une demande de prestations

- Votre numéro d'assurance sociale, celui de l'autre parent et celui de votre conjointe ou conjoint, s'il y a lieu.
- Votre date de naissance, celle de l'autre parent et celle de votre conjointe ou conjoint, s'il y a lieu.
- Date prévue de l'accouchement et date de naissance de l'enfant, si la naissance a eu lieu.
- Date d'arrivée de l'enfant auprès d'un des parents en vue de son adoption.
- Renseignements relatifs à votre institution financière et à votre compte bancaire en vue du dépôt direct de vos prestations.
- Date d'arrêt de rémunération :
 - **si vous êtes une travailleuse salariée ou un travailleur salarié :**
date de cessation de votre travail ou date à laquelle votre salaire hebdomadaire habituel a été réduit d'au moins 40 %;
 - **si vous êtes une travailleuse ou un travailleur autonome :**
date de cessation des activités de votre entreprise ou date à laquelle le temps consacré aux activités de votre entreprise a été réduit d'au moins 40 %;
 - **si vous êtes une travailleuse ou un travailleur à la fois salarié et autonome :**
date de cessation de votre travail ou date à laquelle votre salaire hebdomadaire habituel a été réduit d'au moins 40 % et date de cessation des activités de votre entreprise ou date à laquelle le temps consacré aux activités de votre entreprise a été réduit d'au moins 40 %.

- Information relative à votre revenu :
 - **Si vous êtes une travailleuse salariée ou un travailleur salarié** ayant reçu un **salaires régulier** au cours des 26 semaines précédant la date de début des prestations :
 - le montant de votre salaire hebdomadaire brut.
 - **Si vous êtes une travailleuse salariée ou un travailleur salarié** ayant reçu un **salaires irrégulier** au cours des 26 semaines précédant la date de début des prestations :
 - le nombre de relevés d'emploi que vous avez reçus au cours des 52 semaines précédant la date désirée de début des prestations;
 - les dates des semaines civiles (du dimanche au samedi) où vous n'avez ni travaillé ni reçu de rémunération alors que vous aviez un emploi.
 - **Si vous êtes une travailleuse ou un travailleur autonome** et que votre entreprise a été en activité au cours de l'année civile **précédant** l'année où commence votre période de prestations :
 - le montant des revenus inscrit ou que vous inscrirez à l'annexe L (lignes 22 à 26) de votre déclaration de revenus du Québec pour l'année civile précédant l'année où commence votre période de prestations.
 - **Si vous êtes une travailleuse ou un travailleur autonome** dont l'entreprise a commencé ses activités au cours de l'année civile **où commence** votre période de prestations :
 - **l'estimation** de votre revenu net d'entreprise pour l'année civile où commence votre période de prestations selon l'annexe L (lignes 22 à 26) de votre déclaration de revenus du Québec.
 - **Si vous êtes une travailleuse ou un travailleur à la fois salarié et autonome** qui avez eu des activités d'entreprise au cours de l'année civile **précédant** l'année où commence votre période de prestations :
 - le montant des revenus inscrit ou que vous inscrirez à l'annexe L (lignes 22 à 26) et à la ligne 101 de votre déclaration de revenus du Québec pour l'année civile qui précède l'année où commence votre période de prestations;
ET
 - le nombre de relevés d'emploi que vous avez reçus au cours des 52 semaines précédant la date désirée de début des prestations ainsi que les dates des semaines civiles (du dimanche au samedi) **où vous n'avez ni travaillé ni reçu de rémunération** alors que vous aviez un emploi.
 - **Si vous êtes une travailleuse ou un travailleur à la fois salarié et autonome** dont l'entreprise a commencé ses activités au cours de l'année civile **où commence** votre période de prestations :
 - **l'estimation** de votre revenu net d'entreprise pour l'année civile où commence votre période de prestations selon l'annexe L (lignes 22 à 26) de votre déclaration de revenus du Québec;

- **l'estimation** de votre revenu brut d'emploi pour l'année civile durant laquelle commence votre période de prestations, selon la ligne 101 de votre déclaration de revenus du Québec;
ET
- le nombre de relevés d'emploi que vous avez reçus au cours des 52 semaines précédant la date désirée de début des prestations ainsi que les dates des semaines civiles (du dimanche au samedi) où **vous n'avez ni travaillé ni reçu de rémunération** alors que vous aviez un emploi.

Documents exigés

Certains documents pourraient être exigés pour établir l'admissibilité aux prestations. Il s'agit, entre autres :

- de votre relevé d'emploi (document officiel produit par votre employeur);
- dans le cas d'une interruption de grossesse, de la confirmation écrite d'une ou d'un médecin qui atteste le nombre de semaines de grossesse ainsi que la date de l'interruption de la grossesse.

Pour faciliter et accélérer le traitement de votre demande de prestations, il est important de les fournir dès qu'ils vous sont demandés.

Services en ligne

Par l'entremise du site Internet du RQAP, vous pouvez :

- faire votre demande de prestations;
- suivre l'évolution de votre dossier et y apporter des modifications.

Pour utiliser les services en ligne du RQAP, vous devez posséder un identifiant clicSÉQR.

Le service clicSÉQR est le service québécois d'authentification gouvernementale qui permet d'utiliser un identifiant unique pour accéder en toute sécurité aux services en ligne des ministères et des organismes participants du gouvernement du Québec.

Si vous possédez déjà un identifiant clicSÉQR, vous pouvez accéder à l'un des services en ligne offerts dans le site Internet du RQAP à l'adresse www.rqap.gouv.qc.ca

Si vous ne possédez pas d'identifiant clicSÉQR, vous devez d'abord vous inscrire auprès de Revenu Québec. Pour ce faire, vous devez avoir en main :

- votre numéro d'assurance sociale;
- votre code d'accès fourni par Revenu Québec (6 chiffres). Pour en faire la demande, vous devez connaître le montant inscrit à la ligne 199 de votre déclaration de revenus du Québec;

- le numéro de l'avis de cotisation que vous avez reçu après avoir produit votre dernière déclaration de revenus à Revenu Québec (11 lettres et chiffres).

Lorsque votre identité aura été confirmée par Revenu Québec, vous pourrez obtenir un code d'utilisateur et un mot de passe. Cet identifiant clicSÉCUR vous permettra de vous inscrire aux services en ligne du RQAP. Vous utiliserez ce code et ce mot de passe chaque fois que vous souhaitez accéder à votre dossier au RQAP.

Vous pouvez vous inscrire aux services en ligne du RQAP en tout temps, et ce, même si votre demande de prestations a été faite par téléphone avec l'aide d'une agente ou d'un agent du Centre de service à la clientèle.

Délais de traitement

- **Par Internet :** Le traitement de votre demande commencera plus tôt si vous la **transmettez par Internet**. Assurez-vous que votre demande a bien été transmise. Nous vous suggérons de choisir **le courriel comme moyen de communication**, car vous éviterez ainsi les délais postaux.
- **Par la poste :** Si vous faites votre demande avec l'aide d'une agente ou d'un agent et que vous choisissez le courrier postal comme mode de communication avec le Centre de service à la clientèle, vous devez prévoir un **délai additionnel** avant que le traitement de votre demande commence. N'oubliez pas de dater et de signer votre formulaire.

Comme la date de dépôt de votre demande est la date à laquelle le Centre de service à la clientèle reçoit le formulaire daté et signé, il est important de le retourner rapidement afin de ne pas risquer de perdre des semaines de prestations.

Pour accélérer le traitement de votre demande, assurez-vous de fournir tous les **renseignements** et les **documents** qui vous sont demandés dans les **délais prescrits**.

Nous joindre

www.rqap.gouv.qc.ca

Partout en Amérique du Nord : **1 888 610-7727 (RQAP)** – sans frais.
Outre-mer : **1 416 342-3059** – des frais s'appliquent.

Heures d'ouverture du Centre de service à la clientèle :
du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.

